

Allongement du chômage partiel : bonne nouvelle ?

Dans sa séance du 13 janvier, le Conseil fédéral a décidé de prolonger à 18 mois le chômage partiel dès le début 2016. A court terme, c'est bien sûr une bonne nouvelle pour les entreprises actuellement confrontées à des difficultés causées principalement par la cherté du franc. Mais cette mesure peut susciter aussi de l'inquiétude dans une perspective plus longue. Car cette fois, le chômage partiel est un instrument engagé non pas pour amortir une pression conjoncturelle saisonnière, mais pour des raisons structurelles. En effet, certaines entreprises ont manifestement beaucoup de peine à adapter leur modèle d'affaires aux nouveaux taux de change. A cela s'ajoute que les experts s'accordent sur un maintien des taux d'intérêt actuellement historiquement bas pendant plusieurs années encore, et sur un franc fort. Pour notre région, ces développements doivent susciter une attention particulière de la part des acteurs économiques du secteur touristique (qui devront adopter une stratégie proactive de mise en valeur de notre destination afin de ne pas perdre des parts de marché). Et de la part des autorités publiques qui doivent compter avec des recettes moindres, qui s'ajouteront aux diminutions parfois fortes, induites dans le cadre du projet de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Pour les communes aux finances précaires – comme Vevey – deux signaux sont donc passés dangereusement à l'orange ces derniers jours.

Pierre-André Roduit

Candidat PLR aux élections municipales, Vevey